



Bordeaux, le 14 novembre 2024,

TEMPS DE TRAVAIL 2024

Ce jour, lors du Comité Social Territorial (CST), nous avons obtenu :

- **de 1 minute à 4h59**, les agents ne rendent pas ces heures.
- **au-delà de 5 heures**, les agents reviennent pour rendre seulement ces heures dues afin d'atteindre leurs 1607 heures de travail effectif annuel.

Nous avons également insisté pour conserver tous nos acquis notamment notre régime indemnitaire.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos délégués.

L'intersyndicale restera dans le dialogue pour défendre vos intérêts.